

# Stratégie pour une transition écologique des Crous et du Cnous

L'urgence climatique constitue une préoccupation majeure à l'échelle mondiale, qui a un impact sur tous les aspects de notre société.

La France, en tant que signataire de l'Accord de Paris sur le climat, s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 55% d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 1990, et à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Pour atteindre ces objectifs, tous les secteurs de la société doivent participer à cette transition, dont le secteur de l'enseignement supérieur. Ces objectifs ont une nouvelle fois été confirmés le 22 mai 2023 par la Première ministre et sont repris dans le plan climat/biodiversité pour l'ESR au titre du MESR.

Les Crous et le Cnous, en tant que services publics dédiés à la vie étudiante, sont pleinement engagés dans cette démarche et œuvrent depuis plusieurs années à relever ce défi en contribuant activement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre au niveau national, en particulier dans les champs de mission les plus concernés, restauration et logement.

Avec près de 2,7 millions d'étudiants dans l'enseignement supérieur en France, le potentiel d'impact des actions du réseau est considérable. En effet, les étudiants représentent une population clé dans la lutte contre le changement climatique, souvent à l'avant-garde des mouvements pour le climat et particulièrement sensibles aux questions environnementales. Les Crous et le Cnous ont donc un rôle crucial à jouer en matière de sensibilisation à ces questions, mais aussi en mettant en place des pratiques plus durables dans leurs propres politiques publiques.

La législation française a évolué ces dernières années pour renforcer son arsenal réglementaire avec des lois telles que Grenelle 2, EGALIM, AGEC et Climat Résilience, qui visent toutes à minimiser l'impact environnemental de notre société. Cette stratégie, en phase avec les objectifs nationaux de la France, doit permettre aux Crous et au Cnous de répondre aux attentes des étudiantes et étudiants tout en contribuant à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) fixés par l'ONU, notamment l'ODD 13 sur l'action pour le climat.

Dans ce contexte, les Crous et le Cnous ont donc la possibilité, et la responsabilité, de créer la différence en matière de transition écologique et s'engagent à mettre en place une stratégie de transition écologique axée sur plusieurs objectifs clés, tels que la réduction des émissions de gaz à effet de serre, de l'empreinte énergétique et de l'impact sur l'environnement, la promotion d'une alimentation responsable, la sensibilisation et la formation des personnels et des étudiants à l'urgence climatique, à la perte de biodiversité et à la responsabilité sociétale ainsi que l'intégration de critères écologiques dans les projets immobiliers. En tant qu'opérateurs publics, ils doivent également s'engager pleinement dans la démarche globale d'écoresponsabilité des services publics.

La mise en œuvre de cette stratégie repose sur une approche participative et collaborative, impliquant tous les agents des Crous et du Cnous, ainsi que les étudiants.

Ce document a ainsi vocation à déterminer les objectifs nationaux que se fixe le réseau des Crous comme les indicateurs permettant de mesurer l'atteinte de ces objectifs. Ces indicateurs seront produits dès l'été 2023 et suivis chaque année afin de mesurer l'impact de ses actions. Il constitue par ailleurs la réponse à la commande faite par la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche de produire un schéma directeur « développement durable – responsabilité sociétale et environnementale » (SD DD&RSE).

Pour nourrir cette stratégie, des travaux seront menés afin de partager les leviers d'action ayant l'impact le plus fort et pour la plupart déjà éprouvés dans quelques Crous pour atteindre les objectifs fixés.

Ceux-ci seront ensuite diffusés pour mutualiser les bonnes pratiques et multiplier les effets leviers correspondants, démarche consubstantielle au fonctionnement du réseau des Crous. Un accompagnement sera également construit au second semestre 2023 afin d'accompagner, via des formations et des actions de communication, l'ensemble des personnels des Crous dans tous leurs domaines d'activité.

# 1. Pilotage, organisation et financement de la transition écologique

Le défi du changement climatique et de la transition écologique requiert une approche coordonnée et collaborative conduite à l'échelle de tous les établissements de l'ESR. C'est en tenant compte de cette exigence que les Crous et le Cnous se proposent d'assurer un pilotage efficace de la transition écologique au sein du réseau des 27 établissements.

L'axe 1 se concentre donc sur cette coordination, englobant non seulement les agents de ces institutions, mais aussi les étudiants, qui sont au cœur de leur mission afin de renforcer l'implication de tous.

La promotion de la fresque du climat est une des actions prévues pour renforcer la sensibilisation et la compréhension des enjeux climatiques par les acteurs concernés. D'autres outils de sensibilisation et de communication seront également étudiés afin que tous les personnels soient sensibilisés.

Le maintien et la valorisation des partenariats structurants en matière de transition écologique sont également prévus. Ces partenariats peuvent servir de catalyseurs pour le partage des meilleures pratiques, l'échange d'informations et l'expansion des réseaux d'action pour le climat, en particulier dans le secteur de l'enseignement supérieur ou de la restauration collective.

Dans le même temps, la stratégie prévoit de diversifier et de multiplier les sources de financement afin de mobiliser un maximum d'actions à effet levier. Cela pourrait impliquer l'exploration de nouvelles sources de financement, outre les subventions publiques, par d'autres dispositifs ou acteurs existants.

Enfin, un autre aspect crucial de cet axe réside dans l'efficacité organisationnelle. Elle implique qu'une attention particulière soit portée à la mise en place d'une organisation adaptée pour le pilotage de la stratégie et des actions à conduire dans chacun des Crous, destinées à garantir une mise en œuvre efficace et cohérente des actions de transition écologique, à l'échelle nationale mais aussi à l'échelle des territoires avec les partenaires locaux.

Un accompagnement des Crous et de leurs personnels sera proposé à travers des formations dédiées dans tous les métiers. Un travail collectif et participatif sera également mené au second semestre 2023 avec les Crous afin de partager les meilleurs leviers d'actions possibles permettant d'atteindre les objectifs fixés.

Cette approche coordonnée assure une harmonisation des efforts à travers le réseau des Crous. Elle garantit une action collective alignée sur des objectifs communs, maximisant ainsi l'impact de la transition écologique à l'échelle nationale. En adoptant cette approche, les Crous et le Cnous démontrent leur engagement commun à transformer le service public de la vie étudiante en un acteur majeur de la transition écologique en France.

## Objectifs

- **Généraliser l'implication de tous et sensibiliser à la nécessaire transition** : La réussite de la transition écologique est l'affaire de tous, dans un cadre d'action porté par les institutions.  
Nous sensibiliserons à l'aide de la fresque du climat et d'autres outils l'ensemble des agents à l'urgence climatique afin de les impliquer dans la mise en place de solutions concrètes. Des outils spécifiques de sensibilisation pour les Crous seront réalisés dans cet objectif.
- **Proposer et développer des formations dédiées aux agents des Crous** dans tous les domaines utiles à la nécessaire transition écologique et à la responsabilité sociétale.
- Des actions de sensibilisation seront également menées à l'intention des étudiants, notamment logés, visant à réduire la consommation d'eau et d'électricité
- **Une stratégie de transition écologique locale sera élaborée dans chaque Crous reposant sur le BGES annuel et des indicateurs locaux portant sur la réduction de l'empreinte carbone et énergétique mais aussi sur l'impact environnemental des activités.** La trajectoire et le rythme de chaque établissement sera précisé afin de parvenir aux objectifs nationaux fixés collectivement. Un bilan annuel sera réalisé dans chaque établissement pour mesurer l'impact des actions mises en place, réajuster les actions si besoin et définir les futures actions à mettre en œuvre.  
**Les Crous et le Cnous visent une diminution de 4,7% par an les émissions de gaz à effet de serre entre 2023 et 2030.**
- **Continuer à porter auprès des tutelles des demandes de financements dédiées** : Les financements sont un élément clé pour la mise en place de solutions écologiques. Nous continuerons à porter des demandes de financements dédiées pour les achats écoresponsables en restauration, les crédits de contractualisation permettant une rénovation énergétique de notre patrimoine, etc. Nous souhaitons aussi mobiliser d'autres sources de financement, comme les Certificats d'économie d'énergie (CEE).
- **Poursuivre et valoriser des partenariats structurants en matière de transition écologique** : Les partenariats sont un élément clé pour la réussite de la transition écologique et pour bénéficier d'un impact important des actions menées. Nous devons poursuivre et valoriser les partenariats nationaux mais aussi locaux avec les acteurs moteurs de la transition écologique, tels que le RESES, l'ADEME, Agir ensemble, Restau'Co, BBC ou la Fondation pour la Nature et l'Homme par exemple.
- **Mettre en place une commission transition écologique dans chaque Crous**, disposer d'une personne référente en charge de la mission transition écologique dans chaque Crous et d'une personne ayant la mission d'économe de flux pour chaque Crous. Dans la mesure des moyens disponibles et afin de piloter et de suivre la stratégie locale de transition écologique de chacun des 27 établissements au moins une personne spécifiquement en charge de ce dossier sera recrutée pour chaque région académique.  
*Cet objectif ne pourra être réalisé qu'en fonction des moyens dégagés par l'État pour les atteindre.*
- Nous construirons des indicateurs de pilotage, de performance et de suivi, ainsi que des jalons afin de mesurer plus précisément l'impact de nos politiques publiques.
- La communication est un élément clé pour sensibiliser les différents acteurs à la transition écologique. Nous proposons donc de communiquer régulièrement et au moyen de différents canaux (sites internet, réseaux sociaux, etc.) sur les actions mises en place et les résultats obtenus.

## Indicateurs

- Nombre de Bilans des émissions de gaz à effet de serre (BGES) réglementaires avec une stratégie de transition écologique adaptée.
- Émissions de gaz à effets de serre annuelles globales.
- Nombre d'agents sensibilisés et formés par établissement.
- Consommation en eau du réseau et consommation par chiffre d'affaires réalisé.

## 2. Création et exploitation d'un patrimoine responsable

L'urgence climatique et la nécessité de préserver nos ressources naturelles nous obligent à repenser en profondeur notre manière de construire et d'aménager nos espaces de vie. Les bâtiments publics, en raison de leur consommation énergétique importante, représentent un enjeu majeur dans ce contexte de transition écologique. En France, le secteur du bâtiment représente environ 43 % de la consommation énergétique nationale, et 23 % des émissions de gaz à effet de serre<sup>1</sup>. En 2030, la France prévoit une réduction d'au moins 50% de ses émissions dans ce secteur.

Les Crous et le Cnous, en tant qu'acteurs majeurs du service public de la vie étudiante, se sont engagés dans une démarche ambitieuse de rénovation pour la transition écologique de leur patrimoine immobilier. Cette démarche est en adéquation avec le contexte législatif et réglementaire français, en particulier le décret tertiaire, qui impose une réduction de la consommation énergétique des bâtiments tertiaires de 40 % d'ici 2030 par rapport à 2010, et la loi Énergie-Climat qui vise la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs axes d'action sont mobilisés :

- **La réalisation de l'ensemble des Diagnostics de Performance Énergétique (DPE) du patrimoine des Crous** permet d'établir un état des lieux précis de la performance énergétique des bâtiments et d'identifier les actions à mener pour l'améliorer. Ce diagnostic doit être l'occasion de remettre à niveau la qualité, l'exhaustivité et la fiabilité des données à produire dans les systèmes d'informations dédiés pour chaque bâtiment.
- **La réhabilitation du patrimoine des Crous est une priorité.** Il s'agit d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments existants, de réduire leur consommation énergétique et d'améliorer leur confort, notamment en été. Cela passe notamment par l'expérimentation de solutions innovantes.
- Dans le cadre des nouvelles constructions, l'objectif est de privilégier les bâtiments à énergie passive voire positive, c'est-à-dire des bâtiments qui produisent plus d'énergie qu'ils n'en consomment.
- La réduction de l'impact environnemental des chantiers de construction et de réhabilitation est également une priorité. Cela implique l'utilisation de matériaux bas carbone et/ou biosourcés, le recyclage des déchets de chantier, ou encore l'adoption de pratiques de construction plus respectueuses de l'environnement.
- Le raccordement aux réseaux de chaleur, le développement du photovoltaïque, et la proscription de la climatisation sont autant de solutions pour réduire la consommation énergétique des bâtiments.
- Enfin, la sensibilisation aux écogestes est essentielle pour encourager une utilisation plus responsable de l'énergie dans les bâtiments. Les comportements individuels ont en effet un impact significatif sur la consommation énergétique.

Cette démarche s'inscrit dans une vision plus large de la transition écologique, qui inclut également **une meilleure prise en compte des critères de transition écologique dans l'attribution des crédits d'investissements et leur répartition entre les Crous (« contractualisation »).**

La prise en compte des enjeux de la transition écologique dans la gestion du patrimoine des Crous et du Cnous est non seulement nécessaire pour répondre aux impératifs environnementaux actuels, mais elle est aussi une opportunité pour améliorer le confort et la qualité de vie des étudiants et du personnel, tout en réalisant des économies d'énergie rapides ainsi que sur le long terme.

---

<sup>1</sup> <https://www.ecologie.gouv.fr/construction-et-performance-environnementale-du-batiment>  
Cnous  
[www.etudiant.gouv.fr](http://www.etudiant.gouv.fr)  
60 boulevard du Lycée, CS30010 – 92171 Vanves Cedex

## Objectifs

- **Réduction des consommations énergétiques de 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050 par rapport à 2019 pour les bâtiments de plus de 1 000m<sup>2</sup>** et tendre vers cet objectif pour l'ensemble du parc patrimonial.
- **Achèvement de la rénovation thermique de l'ensemble du patrimoine en 2034 :**
  - Obtention du DPE de tous les bâtiments pour 2023, y compris DPE tertiaire en restauration<sup>3</sup> ;
  - Fin des passoires thermiques au 1er janvier 2025 : DPE G ;
  - 0 DPE F en 2028 ;
  - 0 DPE E en 2034.

*Cet objectif ne pourra être réalisé qu'en fonction des moyens dégagés par l'État pour les atteindre.*
- Participation au développement des énergies renouvelables :
  - Obtention d'un approvisionnement énergétique de **75 % d'énergies renouvelables, bas carbone et de récupération en 2030<sup>4</sup>** ;
  - Promotion et accompagnement des projets d'autoconsommation d'énergie.
- **Préservation de la ressource en eau :**
  - Étude systématique de l'utilisation des eaux de pluie pour tout nouveau projet immobilier – réaliser un bilan consommation eau avant/après réhabilitation.
- Bannissement des chaudières fioul d'ici 2025, bannissement des énergies fossiles à horizon 2050 (gaz).
- Constructions avec des normes et labellisations ambitieuses et pensées pour la sobriété énergétique. Anticiper quand cela est possible, les exigences de la RE2020.
- Rationalisation des périodes de chauffe : maximum 19°C en journée et 17,5°C la nuit. 13°C pour les bâtiments inutilisés.

## Indicateurs

- Nombre de résidences nécessitant une réhabilitation énergétique : DPE G, F et E.
- Consommation énergétique des bâtiments rapportés au m<sup>2</sup> par domaine (restauration ou hébergement) : kWh/m<sup>2</sup> - Émissions de gaz à effet de serre par logement.
- Consommation énergétique et fluides par an/Crous, % consommation d'énergie bas carbone.
- Nombre de structures Crous raccordées aux réseaux de chaleur ou alimentées par de l'énergie bas carbone.
- Nombre de kWh produits/an.
- Nombre de chaudières fioul/gaz.

---

<sup>2</sup> Décret tertiaire et SNBC

<sup>3</sup> DPE tertiaire obligatoire pour les bâtiments d'une **surface supérieure à 250 m<sup>2</sup>** et occupés par les **services d'une collectivité publique ou d'un établissement public**, qui accueillent un établissement recevant du public de la 1re à la 4e catégorie au sens de l'article R. 143-19 du code de la construction et de l'habitation.

<sup>4</sup> Les Crous sont en moyenne à 50% aujourd'hui (sur la base de 60% des BGES réalisés)

### 3. Réduire l'impact environnemental de la restauration

Dans le contexte actuel d'urgence climatique et de préoccupations croissantes pour la santé, le secteur de la restauration collective, dont fait partie la restauration universitaire, a un rôle déterminant à jouer. En effet, l'adoption de pratiques plus durables et respectueuses de l'environnement dans la préparation et la distribution des repas peut contribuer à réduire significativement notre empreinte écologique.

Les Crous, en tant qu'acteurs majeurs de la restauration universitaire, s'engagent donc à adopter une série de mesures visant à promouvoir une alimentation plus durable et respectueuse de l'environnement.

Parmi ces mesures figurent la réduction et le recyclage des déchets alimentaires, l'augmentation de la proportion de repas végétariens servis, la réduction de la consommation de protéines animales au profit de protéines végétales, et l'élimination de l'usage des plastiques en restauration d'ici 2030.

La consommation de repas végétariens a été identifiée comme l'une des actions les plus efficaces pour réduire notre empreinte carbone. Plusieurs études récentes montrent que les émissions de gaz à effet de serre liées à notre alimentation pourraient être réduites jusqu'à 73 % grâce à une alimentation plus végétale<sup>5</sup>. Par ailleurs, une alimentation végétarienne est également bénéfique pour la santé. Elle est en effet associée à une réduction des risques de maladies cardiovasculaires, de diabète de type 2, et de certains types de cancers<sup>6</sup>.

Par conséquent, en augmentant la part de repas végétariens et de légumineuses, tout en privilégiant la diminution de la consommation de protéines animales (en particulier la viande rouge) et des produits issus de l'industrie agroalimentaire, les Crous contribuent non seulement à la lutte contre le réchauffement climatique, mais également à l'amélioration de la santé des étudiants.

La suppression de l'usage des plastiques en restauration d'ici 2030 constitue une autre action majeure pour la transition écologique. En supprimant l'usage des plastiques dans la restauration universitaire, tout en expérimentant la consigne pour les contenants réutilisables, les Crous limitent les risques sanitaires tout en favorisant une économie circulaire.

L'adoption de pratiques telles que l'achat de produits locaux et de saison, le recours aux circuits courts, l'optimisation de la gestion des stocks pour réduire le gaspillage alimentaire, et la sensibilisation des étudiants aux enjeux environnementaux liés à l'alimentation, contribueront également à la transition écologique de la restauration universitaire.

**En somme, cette stratégie d'évolution de la restauration universitaire se veut globale, en prenant en compte les aspects aussi bien environnementaux, que sanitaires et sociaux de l'alimentation afin de répondre au mieux aux enjeux de développement durable et de responsabilité sociétale. C'est un véritable enjeu pour la santé des étudiants, mais aussi pour la planète.**

---

<sup>5</sup> Poore, J., & Nemecek, T. (2018). Reducing food's environmental impacts through producers and consumers. *Science*, 360(6392), 987-992.

<sup>6</sup> Huang, T., Yang, B., Zheng, J., Li, G., Wahlqvist, M.L., & Li, D. (2012). Cardiovascular disease mortality and cancer incidence in vegetarians: a meta-analysis and systematic review. *Annals of Nutrition and Metabolism*, 60(4), 233-240 et

Yokoyama, Y., Nishimura, K., Barnard, N.D., Takegami, M., Watanabe, M., Sekikawa, A., Okamura, T., & Miyamoto, Y. (2014). Vegetarian diets and blood pressure: a meta-analysis. *JAMA Internal Medicine*, 174(4), 577-587

## Objectifs

- **Respecter le plus rapidement possible les obligations de la loi Egalim**, qui vise à assurer une alimentation saine, durable et accessible à tous, l'objectif est d'atteindre 50 % de produits de qualité et durables, y compris 20 % de produits biologiques, dans la restauration d'ici 2023. De plus, l'objectif est d'avoir 100 % de viandes et de poissons portant le label SIQO (Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine) d'ici 2024.  
*Cet objectif ne pourra être réalisé qu'en fonction des moyens dégagés par l'État pour les atteindre.*
- Développer une politique de sobriété en consommation alimentaire, en visant **une division par deux de la consommation de protéines animales d'ici 2050, et en augmentant la consommation de repas végétariens dans les structures des Crous** : 30% en 2025, 50% en 2030. Il convient de réduire autant que possible la consommation de viande de bœuf, particulièrement émettrice. Un effort sera également conduit pour diminuer la consommation des fromages les plus émetteurs.
- Poursuivre la formation des professionnels de la restauration afin de soutenir la réalisation de repas végétariens équilibrés et appétents
- **Généraliser la démarche "Mon Restau Responsable"**, qui garantit le respect de normes environnementales, de qualité et de responsabilité sociale, à tous les restaurants Crous d'ici 2025.
- **Renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire et les déchets** : l'objectif est de réduire le gaspillage alimentaire à 60g par assiette d'ici 2027 et à 40g par assiette d'ici 2030. En outre, nous visons à valoriser 100 % des déchets alimentaires d'ici 2025.
- **Favoriser une alimentation saine et équilibrée faite sur place**, en diminuant la consommation de sodas et de snacking issus de l'industrie agroalimentaire, et en proposant des boissons moins sucrées.
- Diminuer la vente de 5 0% des bouteilles d'eau en plastique d'ici 2030 par rapport à 2019, et développer une alternative plus durable, comme des fontaines à eaux.
- Expérimenter la consigne pour les contenants réutilisables d'ici 2024, dans l'objectif de supprimer l'usage unique des plastiques et des contenants d'ici 2025.
- Mettre en place le recyclage des déchets liés à l'alimentation
- Faire de la sobriété en énergie et en eau une priorité lors du renouvellement des matériels de cuisine.

## Indicateurs

- Taux de prise de repas végétariens et proposés.
- Taux d'Émissions de gaz à effet de serre par repas.
- Consommation de produits carnés
- Pourcentage de produits Egalim marchés nationaux (dont pourcentage de produits bios) et pourcentage de produits Egalim marchés locaux.
- Consommation de sodas consommés.
- Consommation de produits issus de l'industrie agroalimentaire.
- Nombre de structures des Crous engagées dans la démarche "Mon Restau Responsable".
- Grammage des déchets alimentaires collectés par les Crous par repas et recyclés.
- Achats de bouteilles d'eau.



## 4. Les Crous s'engagent pour une consommation responsable : marchés publics et du réemploi

Cet axe vise à encourager les établissements à adopter des marchés publics éco-responsables dans leurs achats et à promouvoir le réemploi comme solution d'achat pour eux et pour les étudiants.

Les marchés publics représentent un levier important pour la transition écologique, car ils représentent environ 15% des émissions de gaz à effet de serre en France et peuvent donc avoir un impact significatif sur l'environnement<sup>7</sup>.

De plus, le réemploi est une solution efficace pour réduire l'impact environnemental des achats en favorisant une économie circulaire. Le réemploi permet de réduire de 70 % les émissions de gaz à effet de serre par rapport à la production de produits neufs<sup>8</sup>.

Dans ce cadre, les établissements s'engagent à mettre en place des actions concrètes. Par exemple, en déployant à travers leurs achats publics une démarche zéro plastique en utilisant des matériaux biosourcés, du bois FSC et des contenants réutilisables ou compostables.

Des critères spécifiques prenant en compte l'éco-responsabilité dans chaque marché public seront également systématisés pour les achats locaux (ceux-ci étant déjà déployés pour les achats nationaux).

Les Crous souhaitent également supprimer tous les exhausteurs de goûts, les perturbateurs endocriniens et les produits phytosanitaires de leurs achats et développer le réemploi au sein des campus et promouvoir cette solution d'achat auprès des étudiants.

---

<sup>7</sup> Source ADEME

<sup>8</sup> Source ADEME

## Objectifs

- **0 plastique en 2040.**  
Le plastique est un matériau polluant qui a un impact négatif sur l'environnement et la biodiversité tout en consommant des énergies fossiles. Les Crous ont donc pour objectif de supprimer l'utilisation de plastique dans l'ensemble de leurs achats tous secteurs confondus d'ici 2040.
- **Aucun marché sans critères d'écoresponsabilité** : Les Crous ont pour objectif de mettre en place des critères d'écoresponsabilité dans tous leurs marchés publics. Cela permettra de réduire l'impact environnemental des achats des Crous et de favoriser une économie locale et circulaire.
- **0 exhausteurs et perturbateurs endocriniens identifiés par l'ANSES à l'horizon 2030** : Les exhausteurs de goûts et les perturbateurs endocriniens sont des produits chimiques dont les effets nocifs pour la santé humaine sont discutés. Les Crous ont donc pour objectif de supprimer leur utilisation dans leurs achats d'ici 2030 pour protéger la santé des étudiants et du personnel.
- **50 % d'achats informatiques reconditionnés à l'horizon 2030** : Les achats informatiques représentent une part importante des achats des Crous.
- **50 % des mobiliers et matériels en fin de vie affectés à des dons pour du réemploi en 2030** : les mobiliers et matériels en fin de vie peuvent être réutilisés ou recyclés.
- **Suppression de tous les produits phytosanitaires, chloré et javel d'ici 2024.**  
Les produits phytosanitaires, chloré et javel sont des produits chimiques nocifs pour l'environnement et la santé humaine. Les Crous ont donc pris l'engagement de les supprimer de leurs achats d'ici 2024 pour réduire leur impact environnemental et protéger la santé des étudiants et du personnel.
- **Tendre vers 0 impact sur la déforestation** : La déforestation a un impact négatif sur l'environnement et la biodiversité. Les Crous ont donc pour objectif de tendre vers 0 impact sur la déforestation en favorisant l'utilisation de matériaux biosourcés et en évitant les pratiques qui ont un impact négatif sur les forêts, qu'elles soient nationales ou importées.
- **Développement du réemploi** : Le réemploi est une solution efficace pour réduire l'impact environnemental des achats en favorisant une économie circulaire. Les Crous ont donc pris l'engagement de développer le réemploi au sein de leurs établissements et de promouvoir cette solution d'achat auprès des étudiants.
- **Préserver la biodiversité** : Les Crous ont pour objectif de limiter leur impact sur la biodiversité en évitant puis en s'adaptant. Cela signifie qu'ils cherchent à éviter les pratiques qui ont un impact négatif sur la biodiversité, puis à s'adapter pour réduire leur impact environnemental et protéger la biodiversité (développement de nichoirs, abris pour hérissons, ruches, partenariats avec des associations de préservation : LPO, etc).

## Indicateurs

- Pourcentage d'achats informatiques reconditionnés (en volume).
- Screening produits alimentaires de la centrale d'achat.
- Pourcentage et montant des achats confiés à des structures d'insertion.
- Produits phytosanitaires consommés directement ou indirectement (marchés espaces verts), produits chlorés et javel et taux associés.
- Utilisation de la plateforme [dons.encheres-domaine.gouv.fr](https://dons.encheres-domaine.gouv.fr).

## 5. Développement des mobilités décarbonées et numérique

Le secteur des transports est responsable de près de 30 % des émissions totales de CO<sub>2</sub> en France<sup>9</sup>, mettant en évidence la nécessité de passer à des modes de transport plus écologiques.

En ce qui concerne la mobilité des personnels, les Crous vont accélérer la fin des déplacements en véhicules thermiques et encourager l'utilisation des modes de déplacement doux pour les trajets professionnels et domicile-travail, tels que les transports en commun, le covoiturage et le vélo.

Concernant la mobilité des étudiants, une attention particulière est accordée au développement des modes de déplacement doux à proximité des résidences et des lieux de restauration, contribuant à réduire davantage l'empreinte carbone.

De plus, dans le but de réduire davantage les émissions de carbone, une attention particulière est portée à la transition vers une flotte de véhicules bas carbone. Cela contribuera non seulement à une mobilité plus durable, mais aussi à atteindre les objectifs climatiques nationaux.

Enfin, les Crous prévoient de prolonger la durée d'utilisation des équipements électriques et électroniques. Cela contribue non seulement à réduire les déchets, mais aussi à minimiser l'empreinte carbone associée à la production de nouveaux équipements.

Avec l'augmentation exponentielle de l'utilisation du numérique, il devient impératif d'adopter des pratiques de numérique bas carbone. Les Crous visent à améliorer le stockage des données et à sensibiliser à l'importance de ces pratiques.

---

<sup>9</sup> Source ADEME  
Cnous  
[www.etudiant.gouv.fr](http://www.etudiant.gouv.fr)  
60 boulevard du Lycée, CS30010 – 92171 Vanves Cedex

## Objectifs :

- **Développer l'usage des mobilités douces en remplacement de l'usage des véhicules thermiques.**  
Ceci est essentiel pour réduire les émissions de CO2 liées au transport, car les véhicules thermiques sont une source importante de pollution. En encourageant l'utilisation de modes de transport plus écologiques, tels que le vélo, la marche ou les transports en commun, on réduit l'empreinte carbone globale. A cet effet seront promues les commodités (hangars à vélo, stations de réparations) permettant de soutenir l'utilisation régulière du vélo.
- **Bannir l'usage des véhicules automobiles et des avions quand une alternative existe pour les déplacements professionnels.**  
L'aviation et le transport routier sont parmi les principaux contributeurs aux émissions de gaz à effet de serre. En optant pour des alternatives moins polluantes lorsque cela est possible, comme le train pour les longues distances, on contribue à la lutte contre le changement climatique. Dans cet objectif, la réduction des impressions de documents comme le télétravail seront promus.
- **Réduction de 80 % de l'empreinte carbone des déplacements professionnels à l'horizon 2030 par rapport à 2023.**
- **Disposer d'une flotte automobile entièrement électrique en 2040 et réduire de 50% d'ici 2030 par rapport à 2020<sup>10</sup>**  
: Les véhicules électriques émettent moins de gaz à effet de serre que les véhicules à essence ou diesel. L'adoption d'une flotte de véhicules électriques contribue donc à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- **Développer un usage du numérique peu consommateur en ressources.** L'industrie numérique a également un impact environnemental non négligeable, en raison de la consommation d'énergie des data centers et de la production d'équipements électroniques.  
En renouvelant les équipements moins fréquemment, en privilégiant l'usage de cartes SIM plutôt que de nouveaux téléphones, et en développant la dématérialisation des actes, on peut réduire l'empreinte écologique de l'utilisation du numérique.

## Indicateurs

- Nombre de Crous ayant mis en place le forfait mobilité durable - Nombre de « forfaits durables » distribués en fonction du nombre d'agents.
- Taux d'Émission de gaz à effets de serre pour les déplacements professionnels par agents.
- Politique stricte de limitation des déplacements professionnels en avion ou véhicules individuels.
- Existence d'une politique de développement du covoiturage.
- Nombre de stationnements sécurisés pour vélo.
- Pourcentage de la flotte automobile en véhicules hybrides et électriques.
- Litres d'essence consommés.
- Consommation énergétique des infrastructures numériques nationales.

---

<sup>10</sup> Stratégie nationale bas carbone